



Chimie Montpellier



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

Délibération : N°2025-07-10 : 14

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 10 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 13 mars 2025

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
Membres présents :	22
Dont membres ayant voix délibérative :	11
Membres représentés ayant voix délibérative :	11
Quorum :	13

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer :

<u>Le résultat du vote est le suivant :</u>	
Membres présents ou représentés :	22
Pour : 22 voix	
Contre : 0 voix	
Abstention : 0 voix	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : **le procès-verbal du jeudi 13 mars 2025 avec 22 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 15 juillet 2025
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

Transmise à la Rectrice le : 22/07/2025

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère règlementaire.

Montpellier, le 13 mars 2025

162^{ème} séance

Procès-verbal du Conseil d'Administration siégeant en formation plénière
Jeudi 13 mars 2025

Assistaient à la réunion :

Membres présents avec voix délibératives :

Membres élus

Collège i : M. Joël CHOPINEAU, M. David VIRIEUX, M. Philippe MIELE représenté par M. Philippe TRENDS, Monsieur Philippe TRENDS
Collège ii : M. Sébastien CLEMENT
Collège iii : M. Tahar AYAD, M. Jullien DRONE représenté par Mme Christine FABRE, Mme Christine FABRE, M. Rémi AUVERGNE
Collège iv : M. Camille BAKKALI-HASSANI
Collège IATS : Mme Johanna BISMUTH, Mme Estelle DONADEI, Mme Sandrine LIEUTAUD

Membres extérieurs nommés :

M. Philippe LYX (Président du Conseil d'Administration), Mme Florence BRAU représentée par Mme Claire GATECEL, Mme Claire GATECEL

Membres élus :

Mme Christine CONOCAR représentée par M. Cyril DOUSSON, M. Cyril DOUSSON, M. Roland DAVITIAN, M. Gabin VIC représenté par M. P. LYX

Avec voix consultative : Mme Sophie BEJEAN (Rectrice de l'académie de Montpellier) représentée par M. Franck DOMEIZEL, M. Pascal DUMY (Directeur), Mme Fatima FILIPPIN (Directrice Générale des Services), M. Frédéric MARQUE (Agent Comptable).

Absents excusés :

- Collège des usagers : M. Lyad BERARD, Mme Emilie DUFOUR, M. Ethan HUON, Mme Emilie KHATI, M. Enzo PEREZ
- Membres extérieurs : Mme Véronique FLACHAIRE, M. Philippe AUGÉ (Président de l'UM) invité permanent

Secrétaire de séance : Mme RAKOTONIAINA Prisca.

Ordre du jour

Vie institutionnelle

1. Informations générales
 - a) Information sur l'utilisation de la délégation faite au Directeur en matière de convention
2. Modification de l'ordre du jour – pour vote
3. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 12 décembre 2024 – pour vote
4. Relations industrielles : Point EDF – Point CTC – Point CERC (nouvelle convention à signer) – Point CARNOT – pour information
5. Communication sur l'enquête de satisfaction de la Direction – pour information

Finances

6. Compte financier 2024 – pour vote
7. Plan pluriannuel d'investissement – pour vote
8. Don association PROKHEIMIA – pour vote

Ressources humaines

9. Nouveau plan d'actions Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes – pour vote
10. Plan de développement des compétences pour l'année 2025– pour vote
11. Convention cadre inter-établissements 2025/2029 pour la formation des personnels- pour vote
12. Montants de l'action sociale d'initiative établissement (ASIE) restauration – pour vote
13. Nombre de semestres CRCT contingent Etablissement 2025/2026 – pour vote

Système d'information (SIN)

14. Charte d'usage du système d'information de l'ENSCM

Apprentissage

15. Statuts et règlement intérieur du CFA ENSUP-LR

Vie étudiante (après avis du CEVE)

16. Handicap et aménagement : modification du plan – pour vote

Questions diverses

Le Président du Conseil d'Administration ouvre la séance à 9h30.

Il procède à la vérification du quorum. 15 membres du Conseil d'Administration sont présents et 5 sont représentés. Le quorum est atteint avec 20 voix présentes ou représentées.

VIE INSTITUTIONNELLE :

1. Informations générales

a) Information sur l'utilisation de la délégation faite au Directeur en matière de convention

La Directrice Générale des Services présente le tableau des conventions pour information aux membres du Conseil d'Administration.

Conseil d'Administration de l'ENSCM en date du 13/03/2025 Compte rendu relatif à la délégation accordée au Directeur, le 15/03/2022, en matière de conventions					
Conventions avec un impact financier au débit inférieur à 40 000€					
Numéro	Contractant	Secteur	Objet - Intitulé	Montant	Exercice
FC000253	AGROPARISTECH		Convention relative à l'admission d'élèves des classes préparatoires CPGGE BCPST	1 000 €	2025
Conventions avec impact financier au crédit					
Numéro	Contractant	Secteur	Objet - Intitulé	Montant	Exercice
DC000251-10	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)		Conditions de participation financière au déplacement de deux enseignants chercheurs (libellé corrigé)	6 653 €	2025
Conventions sans impact financier					
Numéro	Contractant	Secteur	Objet - Intitulé	Montant	Exercice
DC000443	Lycée Joffre (Montpellier)		Convention d'accueil ENSCM/Lycée Joffre		2025
25.001	HORIBA FRANCE SAS		Contrat de prestations de services sur le diluant solide		2025
25.002	MSSA		Contrat de collaboration de recherche		2025
25.003	Comité Professionnel de Développement Economique (CPDE)		Convention ENSCM/CTC Partenariat relatif aux stages alternances		2025
25.005	AGRO INNOVATION INTERNATIONAL		Accord secret sur la valorisation d'agro-déchets et la synthèse de matériaux dans le cadre de développement de nouveaux produits de nutrition végétale		2025
25.016	EA CORPORATION		Contrat de collaboration de recherche sur le dispositif de sécurité et prévention anti-drogue en milieu festif - Demande de subvention Companies&Campus		2025
25.019	MAT		Accord de transfert de matériel dans le cadre du Projet EPIIC Protect-sunwear		2025
25.023	GROUPE NICOLLIN, NOPALIX		Accord secret autour de la valorisation "matériaux" du NOPAL		2025
25.028	SOC NOUVELLE D'AFFINAGE DES METAUX		Accord secret sur projet de recherche de récupération sélective du lithium (Li) des batteries lithium-ion usagées		2025
25.030	EUROFRAGRANCE		Accord secret sur un projet d'encapsulation		2025
25.032	SAINT GOBAIN RECHERCHE		Accord secret sur des sujets de couches minces et valorisation de l'hydrogène		2025

Dans le tableau des conventions avec impact financier, *la représentante IATS de la liste « Pour une représentativité solidaire et constructive »* s'interroge sur l'objet de la convention avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) intitulé « convention Université Paul-Valéry/ENSCM concernant le service de coopération documentaire interuniversitaire de Montpellier et la Bibliothèque de l'ENSCM ».

La Directrice Générale des Services indique qu'il sera procédé à une vérification, et le tableau sera corrigé en conséquence.

2. Modification de l'ordre du jour – pour vote

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des modifications à l'ordre du jour.
Aucune demande de modification à l'ordre du jour n'est présentée.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024 – pour vote

Le Président du Conseil d'Administration présente le compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024 et demande s'il y a des remarques.

La représentante IATS de la liste « Pour une représentativité solidaire et constructive » fait les observations suivantes :

- Page 1: demande d'ajout de la mention de la civilité pour un membre du Conseil d'Administration.
- Page 6 : "La représentante AENES" : inexact car elle ne représente pas son corps d'appartenance.
- Page 15 : "Une représentante UNSA" : pourquoi « une » et pas « la ». Elle rappelle que beaucoup de membres ne sont pas élus au titre d'organisations syndicales et s'interroge sur la manière de les désigner pour être égalitaire.
- Page 16, point 11: son intervention relative à *la prise en compte du nombre d'élèves participant aux actions financées par la CVEC dans les critères*, n'apparaît pas.

- Page 16, point 12 : son intervention interrogeant la pertinence du vote de notre Conseil d'Administration sur les statuts de l'AEIENSCM (association loi 1901) et amenant à renoncer à une "approbation" n'apparaît pas.

Mme Christine FABRE (Collège III) fait observer :

- Page 15 : concernant la campagne emploi, s'interroge sur le bien-fondé de la mention « *Publication d'un poste d'enseignant chercheur à l'ICGM : 1 poste de maître de conférences (section 32)* ».

Le Président du Conseil d'Administration indique que ces remarques seront prises en compte et que le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Il soumet au vote le procès-verbal du 12 décembre 2024 sous réserve des modifications qui seront apportées :

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024*

Membres du Conseil d'Administration présents : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : N° 2025-03-13 : 01

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024 est approuvé avec 20 voix pour des voix présentes ou représentées

4. Relations industrielles : Point EDF – Point CTC – Point CERC (nouvelle convention à signer) – Point CARNOT – pour information

La Déléguée à la valorisation et aux partenariats publics-privés informe le Conseil d'Administration de plusieurs événements :

- Signature d'une convention de partenariat entre l'école et le Centre technique du cuir (CTC) lors de l'inauguration de la chaire industrielle SiCle. Le but étant de sensibiliser les élèves aux métiers des tanneries et du cuir et d'orienter ces entreprises vers le recrutement de stagiaires.

- EDF : plusieurs échanges avec EDF ont eu lieu afin de renforcer les liens et d'établir une convention de partenariat.

Le Président du Conseil d'Administration demande si EDF intervient dans les enseignements.

La Déléguée à la valorisation et aux partenariats publics-privés répond qu'ils n'interviennent pas pour le moment dans la formation, mais précise qu'ils accueillent beaucoup d'apprentis.

- Concernant le CERC : élection du nouveau bureau et mise à jour de la convention.

Elle présente ensuite le bilan de la taxe d'apprentissage et indique que le montant de la taxe apprentissage pour l'année 2024 s'élève à 71 090,53 €.

Le Directeur de l'ENSCM indique que l'abondement CARNOT s'élève à 1 390 000 M€.

La représentante IATS de la liste « Pour une représentativité solidaire et constructive », concernant le partenariat avec EDF, indique qu'elle n'a pas connaissance de la tenue de cet événement.

M. Sébastien CLEMENT (Collège II) demande quelle filière scientifique est concernée par cette convention de partenariat.

La Déléguée à la valorisation et aux partenariats publics-privés répond que cette convention de partenariat concerne toute filière scientifique pour les étudiants qui souhaitent suivre ces formations.

5. Communication sur l'enquête de satisfaction de la Direction – pour information

Le Directeur de l'ENSCM indique que cette enquête s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité. Cette enquête concerne les parties intéressées (PIP) suivantes : les élèves ingénieurs, les personnels enseignants et enseignants-chercheurs, et les personnels administratifs et techniques. Cette enquête permet de faire le bilan de leurs attentes et de leurs besoins en fonction des missions de l'établissement.

On relève un taux de participation de 22 % avec 544 réponses.

Pour ce retour d'enquête, on observe les éléments suivants :

- 73 % des PIP ont une satisfaction globale de l'image de l'établissement.
- 81 % des PIP recommandent l'ENSCM auprès de leur entourage.
- 82% des élèves ingénieurs sont d'accord sur le fait que leur formation est en adéquation avec les secteurs industriels et économiques.
- Les enseignants et enseignants-chercheurs et les partenaires publics et privés ayant recours aux prestations des plateformes certifiées ISO 9001 sont globalement satisfaits sur les critères de délais, d'expertise, d'écoute et de confidentialité/intégrité scientifique (exemple sur la satisfaction du délai pour les partenaires publics et privés : très satisfait à 64,4% et satisfait à 26,7%).
- 60% des élèves ingénieurs, 54% des enseignants et enseignants-chercheurs, 69% du personnel administratif et technique sont satisfaits de l'information sur les orientations stratégiques de l'établissement.
- Concernant la démarche RSO de l'ENSCM, la majorité des PIP interrogées souhaitent être informées par mail. Il est à noter que 36,4% des partenaires publics privés savent que l'ENSCM est engagée dans une démarche RSO, et que cette dernière constitue un élément important, impactant positivement leur collaboration avec l'établissement : 59,1% (oui) et 25,8% (plutôt oui).

Le Directeur remercie le personnel pour leur implication suite aux réponses à cette enquête. Le bilan de cette enquête de satisfaction sera transmis aux personnels.

Le Président du Conseil d'Administration remercie également les collaborateurs qui ont permis de construire ce questionnaire de satisfaction.

La représentante IATS de la liste « Pour une représentativité solidaire et constructive » signale le manque d'adéquation pour la diffusion d'informations institutionnelles (newsletter) suivant leur nature aux personnes internes/externes.

Le Président du Conseil d'Administration souligne qu'il faut continuer à progresser sur les sujets RSO qui sont extrêmement importants pour les critères de performance et engager des réflexions sur les plans d'action à réaliser.

Le Directeur indique qu'il faut trouver un moyen pour la diffusion d'informations institutionnelles aux membres extérieurs à l'Ecole de manière systématique. Il faudrait améliorer la liste des partenaires extérieurs qui représentent près de 1 300 personnes.

FINANCES

6. Compte financier 2024- pour vote

Le Responsable du Service Financier et Comptable présente le compte financier de l'année 2024.

Il rappelle que la présentation du compte financier est un moment important. Il permet au Conseil d'Administration de vérifier l'exécution des autorisations qu'il a délivrées. Il mesure le taux d'exécution des prévisions par nature et par destination avec une vision rétrospective.

Il informe sur l'équilibre de l'établissement (bilan) dans une logique patrimoniale (résultat) et budgétaire (entrées-sorties de l'année).

Il donne le résultat de l'année qui respecte les normes du plan comptable et la sincérité de l'exercice.

Selon l'article 211 du décret GBCP n°2012-1246 du 7 novembre 2012, le compte financier comprend :

- Le rapport de gestion de l'ordonnateur.
- Les tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires (tableaux 1 et 2).
- Le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4).
- Le tableau des opérations plurianuelles (tableau 9)
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP : bilan et compte de résultat.
- L'état de l'évolution de la situation patrimoniale et l'annexe des comptes annuels.

Le dossier de présentation du compte financier comprend également, pour l'information de l'organe délibérant, les tableaux budgétaires suivants :

- Le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau 3).

- Le tableau des opérations pour compte de tiers (tableau 5)
- Le plan de trésorerie (tableau 7)
- Le tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
- Le tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 10)

Il rappelle ensuite les **faits marquants** de la période et souligne :

- une augmentation significative des ressources :
 - mise en œuvre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP 2023-2025) avec une convention de versement de fonds avec l'UM pour un montant de 234 397€.
 - une part importante de financements externes pour la formation (projet ACTIF, Décarbochim).
 - la contribution du CFA à l'apprentissage : + 271 583€.
 - une augmentation des droits d'inscription pour l'ensemble des élèves de 2,75 %.
- une relative diminution des charges de fonctionnement et de personnel (diminution du coût de l'électricité, dépense de masse salariale) contenue malgré la non compensation de certaines mesures gouvernementales.

Il explique ensuite que la comptabilité budgétaire autorise et mesure la capacité de l'établissement à prendre des engagements vis-à-vis des tiers (autorisation d'engagements) et à les honorer (crédits de paiements).

Le fait générateur des recettes et des dépenses est l'encaissement ou le décaissement. La différence entre les encaissements et les décaissements constitue le solde budgétaire et participe à la variation de trésorerie de l'année.

Il présente les dépenses et les recettes, en précisant la répartition des AE et des CP par enveloppe budgétaire.

Il indique un solde budgétaire excédentaire de 635 632€ alors que la prévision du budget rectificatif prévoyait un solde budgétaire excédentaire de 68 778 €.

Concernant l'équilibre financier, il rappelle que celui-ci s'analyse dans le tableau 4 de la liaison budgétaire.

Il indique que la trésorerie au 31/12/2024 s'élève à 7 095 223€.

La comptabilité générale

La comptabilité générale décrit la situation financière et patrimoniale de l'établissement. Le fait générateur des charges et des produits correspond à la naissance du droit.

Concernant le compte de résultat de l'exercice 2024, il précise que le résultat de l'exercice est excédentaire de 694 706€, et rappelle qu'en 2023, il était déficitaire de 89 644€.

Les charges sont en diminution globale de 1,84% et s'établissent au 31/12/2024 à 13 015 555€.

Les produits sont en augmentation de 4,10% par rapport à 2023 et s'établissent au 31/12/2024 à 13 710 261€.

La capacité d'autofinancement de l'établissement est de 1 267 893€. Cette capacité d'autofinancement vient assurer la couverture des investissements de l'Ecole.

Le Responsable du Service Financier et Comptable rappelle les principaux agrégats :

- Variation du fonds de roulement : +974 675€
- Variation du besoin en fonds de roulement : + 2 650 713€
- Variation de la trésorerie : +2 141 575€
- Niveau du fonds de roulement : 4 666 159€
- Niveau du besoin en fonds de roulement : - 2 429 065€
- Niveau de la trésorerie : 7 095 223€

Il rappelle ensuite les **nouveautés introduites par le décret n° 2024-1108 du 02/12/2024** relatif au régime financier des EPSCP prévoyant les **critères de soutenabilité** :

- Le niveau final de trésorerie doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement.
- Le niveau final de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement.
- Les charges de personnel doivent être inférieures à 83% des produits encaissables.

Pour l'ENSCM au 31/12/2024, les ratios sont les suivants :

- le niveau final de trésorerie est de 200 jours,
- le niveau final de fonds de roulement est de 144 jours,
- les charges de personnels sur les produits encaissables sont de 69 %.

M. Roland DAVITIAN (membre extérieur élu) demande comment sont déterminés les seuils hauts sur les fonds de roulement.

Le Responsable du Service Financier et Comptable répond que le décret et les arrêtés relatifs au nouveau régime financier viennent préciser des seuils minimums, il n'y a pas de plafond.

Cela relève de l'autonomie de l'établissement de construire une politique d'investissement pour mobilier le fonds de roulement et la trésorerie disponible.

Le Directeur demande à M. Domeizel, représentant de la Rectrice de l'académie de Montpellier, à quelle date la subvention pour charge de service public sera versée aux établissements.

Le représentant de la Rectrice répond qu'il n'a pas d'information mais que la notification pourrait arriver fin avril début mai 2025.

M. Cyril DOUSSON (membre extérieur élu) demande si on a une idée du poids de chaque population par rapport à l'activité, et notamment quel est le coût de la formation d'un élève ingénieur à l'ENSCM.

Le Directeur de l'ENSCM répond que les frais d'inscription par élève s'élèvent à près de 400 € avec un coût de formation global de 14 000 € par élève et par an.

Le Directeur de la formation et aux enseignements ajoute que pour la dotation formation issus des appels à projet, 50 % sont dédiés à la recherche.

La Directrice Générale des Services indique que le ministère a relancé la campagne de connaissance des coûts des activités des établissements (méthode P2CA). Elle explique que le ministère a besoin de ces indicateurs pour améliorer la crédibilité de l'ESR en matière de pilotage des fonds publics, et permettre également aux établissements de mieux piloter et de pouvoir se comparer à d'autres établissements.

Le Président du Conseil d'Administration préconise la réalisation d'un benchmarking de même nature sur les dépenses en formation avec les écoles de catégorie similaire.

Il passe ensuite la parole à **Mme Florence GABRIEL, commissaire aux comptes du cabinet KPMG**, qui présente le bilan comptable de l'ENSCM pour l'année 2024.

Elle rappelle aux membres du Conseil d'Administration les missions des commissaires aux comptes qui interviennent en toute indépendance sur le périmètre de la comptabilité générale et patrimoniale afin de certifier la sincérité des comptes annuels au regard des règles et principes comptables français, applicables aux établissements publics nationaux.

Elle indique que le commissaire aux comptes émet un **avis favorable sans réserve** sur le résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi sur la situation financière et patrimoniale de l'école.

Le Président du Conseil d'Administration indique qu'on entre dans une période de stabilité et remercie les collaborateurs ayant contribué à ce rapport financier. Il rappelle également des points de vigilance : alerte sur les fonds propres liés à l'apprentissage qui risquent de disparaître.

Le Représentant de la Rectrice signale aucune alerte de soutenabilité financière pour l'ENSCM et souligne que l'établissement est parvenu à surmonter des difficultés économiques existant précédemment.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques ou des questions.

En l'absence de remarque ou question, il soumet au vote le compte financier 2024. Ce vote porte sur les trois articles suivants :

Article 1:

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 113,83 ETPT, dont 95,41 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 18,42 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 12 316 501,62 € d'autorisations d'engagement dont :
- 8 970 437,92 € personnel
- 2 840 473,96 € fonctionnement et intervention

- 505 589,74 € investissement
- 12 243 491,60 € de crédits de paiement dont :
- 8 970 437,92 € personnel
- 2 639 899,68 € fonctionnement et intervention

- 633 154,24 € investissement
- 12 879 123,74 € de recettes
- + 635 632,14 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- +2 141 575,26 € de variation de trésorerie
- + 694 705,78€ de résultat patrimonial
- + 1 267 893,45 € de capacité d'autofinancement
- + 974 674, 67€ de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de + 694 705,78€ en réserves. Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

• *Proposition soumise au vote du conseil : Approbation du compte financier 2024*

Membres du Conseil d'Administration présents : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-03-13 : 2

Le compte financier de l'exercice 2024 est approuvé à l'unanimité avec 20 voix pour des voix présentes ou représentées

7. Plan pluriannuel d'investissement – pour vote

La Directrice Générale des Services présente le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2025-2030. Elle rappelle les objectifs du PPI : c'est un outil de planification et de prospective. Il permet d'identifier les opérations pluriannuelles que l'établissement souhaite mettre en œuvre à moyen terme. Le PPI participe au pilotage de l'établissement.

Elle indique ensuite les axes prioritaires d'investissement de l'ENSCM :

- Les opérations patrimoniales (GER, sécurité, sûreté, renouvellements et achats d'équipements, etc)
- Les opérations à destination du Numérique : renouvellements et achats d'équipements informatiques et numériques.

Le montant global des dépenses pour le patrimoine immobilier s'élève à 599 351 € et sur la partie Equipements informatiques et numériques le montant des dépenses est de 415 000 €.

Le Président du Conseil d'Administration souligne que le montant des dépenses pour le groupe froid lui paraît faible.

La Directrice Générale des Services répond qu'il s'agit d'un premier travail qui devra être affiné chaque année. Elle ajoute que le fonds de roulement mobilisable sera le principal moyen de financement du PPI.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques et soumet le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 au vote.

• *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Approbation du Plan pluriannuel d'investissement*

Membres du Conseil d'Administration présents : 20

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-03-13: 03

Le Plan pluriannuel d'investissement est approuvé à l'unanimité avec 20 voix pour des voix présentes ou représentées

8. Don association PROKHEIMIA – pour vote

Le Responsable du Service Financier et Comptable présente les éléments relatifs à ce don : il s'agit d'une association existant depuis 1990 et qui est désormais dissoute et dont la vocation est de promouvoir le partenariat industriel.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques et soumet l'approbation du don de l'association PROKHEIMIA au vote.

• *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : don de l'association PROKHEIMIA*

Membres du Conseil d'Administration présents : 20

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-03-13 : 04

don de l'association PROKHEIMIA est approuvé à l'unanimité avec 20 voix pour des voix présentes ou représentées

RESSOURCES HUMAINES

9. Nouveau plan d'actions Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025-2027 – pour vote

La Directrice Générale des Services présente le second plan d'actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Elle rappelle qu'un premier plan Egalité professionnelle a été approuvé le 1^{er} juillet 2021, et précise qu'un second plan doit être transmis au ministère avant le 1^{er} mars 2025.

Elle indique qu'un groupe de travail Egalité professionnelle a été mis en place, composé des 3 référents Egalité (IATS, enseignant, enseignant-chercheur, et étudiant), un représentant du service RH, la chargée de communication, un membre du personnel enseignant/enseignant-chercheur, un membre du personnel IATS, les deux représentants des organisations syndicales.



Trois réunions de travail ont eu lieu, les 21/11/2024, 13/12/2024 et 24/01/2025, puis des travaux en binômes ont suivi.

Ce nouveau plan d'actions «Egalité professionnelle 2025-2027 » s'articule autour de **6 axes** : le 1^{er} axe vise à conforter la gouvernance, le second axe : évaluer, prévenir et traiter des écarts de rémunération, le 3^{ème} axe favorise la mixité et garantit une égalité d'accès à toutes les fonctions et responsabilités, l'axe 4 promeut l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, l'axe 5 vise à prévenir et traiter les discriminations, harcèlement et violences sexistes et sexuelles, et enfin l'axe 6 est consacré aux actions de communication, sensibilisation, formation afin d'instaurer une véritable culture de l'égalité professionnelle.

La Directrice Générale des Services indique qu'un comité de pilotage assurera le suivi opérationnel de ce plan, et qu'un bilan annuel sera présenté aux instances.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques et soumet le Nouveau plan d'actions Egalité professionnelle 2025-2027 entre les femmes et les hommes au vote.

• *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Nouveau plan d'actions Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes*

Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération n°2025-03-13 : 05

Le nouveau plan d'actions Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes est approuvé avec 20 voix pour des voix présentes ou représentées

10. Plan de développement des compétences pour l'année 2025 – pour vote

La Directrice Générale des Services présente le plan de développement des compétences pour l'année 2025. Elle fait remarquer que ce plan a été simplifié par rapport à celui de l'an passé.

Le plan de développement des compétences 2025 s'appuie sur les orientations interministérielles, mais également sur les orientations stratégiques de l'ENSCM.

Elle rappelle le bilan des formations suivies en 2024, similaire à celle de 2023 : 98 jours et 588 heures suivies. L'objectif pour l'année prochaine est d'améliorer le recensement des besoins en formation, notamment pour les enseignants et enseignants-rechercheurs.

La Directrice Générale des Services présente les 8 axes de ce plan de développement des compétences : enseignement et recherche ; management ; DD&RS ; professionnalisation ; informatique et bureautique ; santé, sécurité et qualité de vie au travail ; préparation aux concours et langues.

Elle ajoute qu'il contient également 7 fiches d'information sur des dispositifs d'accompagnement.

Enfin, elle indique que l'objectif pour l'année prochaine est d'améliorer le recensement des besoins en formation, notamment pour les enseignants et enseignants-rechercheurs.

Le Président du Conseil d'Administration fait remarquer qu'il n'a pas vu de thématique sur l'IA et demande si une formation est bien prévue à destination des enseignants-rechercheurs.

Le Directeur de la formation et aux enseignements indique que 15 000 € ont été dédiés à des cours sur l'IA. Il a été mis en place cette année l'utilisation de données issues de la plateforme AIDA (Artificial Intelligence Data Analysis). Il a travaillé sur ce sujet de formation avec M. Sébastien CLEMENT, en lien avec l'université de Montpellier.

La représentante IATS de la liste « Pour une représentativité solidaire et constructive » signale un cycle de formation de l'AMUE consacré à la thématique de l'IA.

Le Directeur de l'ENSCM souhaite que les formations soient diversifiées, orientées vers les recherches scientifiques et pas concentrées principalement sur la thématique informatique.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres s'il y a des remarques et soumet le Plan de développement des compétences pour l'année 2025 au vote.

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Plan de développement des compétences pour l'année 2025*

Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-03-13 : 06

Le Plan de développement des compétences pour l'année 2025 est approuvé avec XX des voix présentes ou représentées

11. Convention cadre inter-établissements 2025/2029 pour la formation des personnels - pour vote

La Directrice Générale des Services présente la nouvelle convention cadre inter-établissements 2025/2029 pour la formation des personnels.

Elle précise qu'il s'agit du renouvellement d'une convention cadre conclue entre les 4 universités d'Occitanie Est, l'ENSCM et l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) afin de mutualiser des actions de formation, créer des formations inter-établissements et offrir plus de visibilité aux agents sur les différents dispositifs existants.

Elle ajoute que cette convention est conclue pour 5 ans, et depuis le 1^{er} janvier 2025, l'université Paul Valéry a succédé à l'Université de Montpellier comme établissement porteur.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques et soumet la Convention cadre inter-établissements 2025/2029 pour la formation des personnels au vote :

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Convention cadre inter-établissements 2025/2029 pour la formation des personnels*

Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-03-13 : 07

La convention cadre inter-établissements 2025/2029 pour la formation des personnels

12. Montants de l'action sociale d'initiative établissement (ASIE) restauration – pour vote

La Directrice Générale des Services présente les montants de l'action sociale d'initiative établissement (ASIE) relative à la restauration : il s'agit de l'aide de l'établissement pour la prise des repas dans des restaurants administratifs (CNRS, CROUS, APUM). Elle rappelle que cette aide avait été votée en 2022 et représentait 30% du coût du repas. Au vu du contexte de l'inflation, ces aides sont désormais en deçà de 30%.

Il est donc proposé de réévaluer cette aide à compter du 1^{er} avril 2025.

La subvention serait de 2,16€ pour un repas au restaurant Minerve de l'APUM, 2,10€ au CROUS et 3,35€ pour un repas au CNRS.

Le coût annuel de cette revalorisation des tarifs est évalué à 3 052 €.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques et soumet la revalorisation de l'aide ASIE, pour la restauration au vote.

- *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Montants de l'action sociale d'initiative établissement (ASIE) restauration*

Membres du Conseil d'Administration présents : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-03-13 : 08

Les montants de l'action sociale d'initiative établissement (ASIE) restauration sont approuvés avec 20 voix pour des voix présentes ou représentées

13. Nombre de semestres CRCT contingent Etablissement 2025/2026 – pour vote

La Directrice Générale des services présente le dispositif du Congé pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT). Ces congés, d'une durée de 1 ou 2 semestres sont accordés par le Directeur sur proposition du Conseil National des Universités (CNU).



Elle informe les administrateurs des congés précédemment accordés : 1 semestre accordé en 2016/17, 1 semestre accordé en 2024/25 et aucune demande n'a été présentée pour l'année universitaire 2025/2026 (période de dépôt clôturée le 25/10/24). Ces congés peuvent également être accordés par le Directeur, sur contingent Etablissement, après avis du conseil scientifique restreint.

Le Conseil d'Administration doit déterminer le nombre de semestre pour le contingent Etablissement.

Pour la période 2025/2026, il est proposé 1 semestre de CRCT au titre de l'Etablissement.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres s'il y a des remarques et soumet le nombre de semestres CRCT au titre du contingent Etablissement 2025/2026 au vote.

• *Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Nombre de semestres CRCT contingent Etablissement 2025/2026*

Membres du Conseil d'Administration présents : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération n°2025-03-13 : 09

le nombre de semestres CRCT contingent Etablissement est approuvé avec 19 voix pour et 1 abstention des voix présentes ou représentées

14. Charte d'usage du système d'information de l'ENSCM

La Directrice Générale des Services indique que la charte existante a été votée le 17 juillet 2014 et n'a pas été réactualisée depuis 2014.

Elle précise que la charte actuelle contient de nombreuses informations obsolètes telles que :

- la référence à des sites géographiques qui ne sont plus occupés par l'ENSCM (rue de l'Ecole normale et Galéra)
- des personnels à contacter qui ne sont plus en fonction à l'ENSCM,
- des applications informatiques qui ne sont plus utilisées.

Cette nouvelle charte devra être signée par les utilisateurs (personnels et élèves) pour valider leur compte.

Elle rappelle que depuis la rentrée 2023, la signature de l'engagement se fait de manière dématérialisée depuis l'application développée en interne OSCAR (Outil de Suivi des chartes, consentements et règlements).

La représentante IATS de la liste « Pour une représentativité solidaire et constructive » demande si la Charte SI est soumise pour signature à l'ensemble des utilisateurs.

La Directrice Générale des Services confirme la signature de cette nouvelle charte du SI par les utilisateurs.

Le Directeur de l'ENSCM rappelle l'obligation de passer par l'outil « OSCAR » pour l'utilisation de la Charte SI. Cette Charte rappelle les droits et devoirs des utilisateurs. Il souhaite également que dans cette Charte SI soit mentionnée ultérieurement la liste des équipements informatiques et des logiciels mis à disposition des utilisateurs au niveau de l'établissement.

Départ de M. Sébastien CLEMENT (Collège II) à 12 h 05. Les membres présents ou représentés sont au nombre de 19. Ce membre ne participera pas aux votes suivants du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des remarques et soumet la Charte d'usage du système d'information de l'ENSCM au vote.

• Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Charte d'usage du système d'information de l'ENSCM

Membres du Conseil d'Administration présents : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-03-13 : 10

La charte d'usage du système d'information de l'ENSCM est approuvée avec 19 voix pour des voix présentes ou représentées

VIE ETUDIANTE – APPRENTISSAGE

15. Statuts et règlement intérieur du CFA ENSUP-LR

Il s'agit de la réactualisation des statuts et du règlement intérieur du CFA ENSUP-LR portant sur : la mise à jour des références réglementaires et noms des établissements d'enseignement supérieur et de recherche partenaires ainsi que la mise en adéquation des modalités de fonctionnement correspondant à celles qui sont pratiquées réellement.

- Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Statuts et règlement intérieur du CFA ENSUP-LR*

Membres du Conseil d'Administration présents : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-03-13 : 11

Les statuts et règlement intérieur du CFA ENSUP-LR sont approuvés avec 19 voix pour des voix présentes ou représentées

16. Handicap et aménagement : modification du plan – pour vote

Le Directeur de l'ENSCM rappelle la prise en compte d'une situation particulière liée à l'état de santé des étudiants nécessitant un aménagement d'études. Il a fallu formaliser un plan handicap pour raisons médicales.

Le Directeur de la formation et aux enseignements signale que l'ENSCM est un milieu protégé pour garantir la sécurité du personnel et des élèves.

- Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : Handicap et aménagement : modification du plan :*

Membres du Conseil d'Administration présents : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-03-13 : 12

La modification du plan handicap et aménagement avec 19 voix pour des voix présentes ou représentées

M. Camille BAKKALI-HASSANI (Collège IV) demande quelle est la marge de manœuvre sur les droits à congés, notamment pour les dates de fermeture de l'école à caractère obligatoire.

Le Directeur de l'ENSCM a précisé les raisons de fermeture de l'établissement lors de l'arrivée des nouveaux personnels.

La représentante IATS de la liste « Pour une représentativité solidaire et constructive » signale un problème horaire sur les contrats de 35 heures qui empêche la visibilité horaire des agents concernés du fait des jours de fermeture imposés par l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h20. La prochaine séance du Conseil d'Administration se tiendra le jeudi 26 juin 2025.

Le Président du Conseil d'Administration

Philippe LYX